



**Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider, à la question parlementaire n°3799 du 8 mai 2018 de M. le député Marc Spautz**

---

Dans le cadre de la reprise du groupe sidérurgique italien Ilva par ArcelorMittal, je suis activement intervenu tant auprès de la Commissaire européenne à la Concurrence, Mme Margrethe Vestager, qu'auprès des dirigeants d'ArcelorMittal, afin de maintenir l'usine de galvanisation d'ArcelorMittal à Dudelange dans le giron du groupe ArcelorMittal. J'ai également mis en avant qu'il était essentiel de maintenir les emplois des salariés de l'usine concernée avec leur convention collective existante dans le cadre de la vente éventuelle.

Dans sa lettre de réponse récente du 7 juin 2018, la Commissaire Vestager m'a assuré que la Commission européenne va suivre de très près le processus de vente d'ArcelorMittal Dudelange. ArcelorMittal ne pourra vendre qu'à condition que le nouvel acquéreur dispose des compétences et capacités nécessaires et aura pour objectif de continuer à exploiter le site d'ArcelorMittal Dudelange. Cette vente devrait être effectuée d'ici la fin de l'année.

L'acquisition de l'entreprise sidérurgique Ilva par ArcelorMittal n'a pas été prise en considération dans le contexte de la signature de l'accord tripartite "Lux2019". En effet, bien qu'en voie de préparation, il n'était alors nullement à prévoir que l'acquisition d'Ilva pourrait conduire à la vente d'une usine sidérurgique luxembourgeoise.

Dans le cadre du processus autorisant la reprise d'Ilva par ArcelorMittal, la Commission européenne a posé des critères et conditions, sans toutefois nommément désigner des entreprises spécifiques qu'ArcelorMittal devrait céder pour obtenir son aval pour cette transaction. La décision finale des entreprises à céder est revenue à ArcelorMittal au terme des négociations avec la Commission européenne. Le Conseil d'administration d'ArcelorMittal a validé la reprise d'Ilva, et a par la suite été informé du résultat des négociations avec la Commission européenne ayant conduit à l'arrêt d'une liste d'entreprises à céder.

Je tiens à vous assurer que je vais continuer à suivre de près la vente du site d'ArcelorMittal Dudelange afin de m'assurer de la viabilité du site à l'avenir et que les engagements pris dans le cadre du plan "Lux2019" soient respectés. Il est important que le futur acquéreur dispose d'une stratégie de développement pour englober le site d'ArcelorMittal dans son réseau. Conditionner, par contre, la reprise de l'usine de Dudelange à l'entrée de l'Etat dans l'actionnariat du repreneur éventuel, tel que suggéré par l'honorable député, apparaît dans ce cadre peu réaliste.